

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOSCHER Marina (*suppléante*) ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à GOUAULT Jacky
GOUDALLIER Benoît	à LE GOFF Philippe
INDERBITZIN Laure-Line	à LINTANF Joseph
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GOFF Yannick	à GUILLOU Claudine
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
MANGOLD Jacques	à SIMON Yvon
NAUDIN Christian	à CONNAN Josette
PUILLANDRE Elisabeth	à VIBERT Richard
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ROLLAND Paul	à LE MEUR Frédéric
ZIEGLER Evelyne	à LE HOUEROU Annie

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	15
Absents	24

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 14 décembre 2022

DEL2022-12-258

Eau et assainissement
 TARIFS 2023 EAU DSP

En vue de prévoir des investissements de rénovation et d'entretien des réseaux d'eau potable de l'agglomération, il est proposé au Conseil d'agglomération d'appliquer une révision des tarifs abonnement à hauteur de 5.9€HT sur les abonnements des communes ayant un abonnement 2022 inférieur à 90 €HT part délégataire comprise. Il est donc proposé d'augmenter les tarifs des secteurs suivants : secteur de Guingamp, secteur de Paimpol et Pontrieux.

En complément, il est proposé de créer un tarif du prix du m³ pour les compteurs 80 mm et + sur les secteurs de Pontrieux et de Paimpol.

Il est proposé d'augmenter le tarif des industriels de 0.07€HT/m³, pour les consommations >6 000 m³/an du secteur de Guingamp.

TARIFS EAU DSP - applicable au 01/01/2023 en € HT					
Secteur Pontrieux					
Communes		Abonnement annuel (Part fixe)		Consommation au m ³ (Part variable)	
		2022	2023		
PLOUËC-DU-TRIEUX PONTRIEUX QUEMPER-GUEZENNEC SAINT-CLET	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	36,04€ HT	41.94 € HT	Tranche unique	0,508 €HT
	Compteur 60 mm et PI	212,74 € HT	212,74 € HT	Compteur 80 mm et +	0.578 €HT

Secteur Guingamp					
Communes		Abonnement annuel (Part fixe)		Consommation au m ³ (Part variable)	
		2022	2023		
GRACES GUINGAMP PABU PLOUISY PLOUMAGOAR SAINT-AGATHON	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	30,25€ HT	36,15€ HT	De 0 à 500 m ³	0,4251 €HT
				De 501 à 6000 m ³	0,3292 €HT
	Compteur 60 mm et PI			De 6001 à 50 000 m ³	0,3649 €HT
				De 50 001 à 100 000 m ³	0,2929 €HT
	Compteur 80 mm et +			Au-delà de 100 000 m ³	0,2819 €HT

Secteur Bourbriac					
Communes	Abonnement annuel (Part fixe)			Consommation au m ³ (Part variable)	
		2022	2023		
BOURBRIAC COADOUT KERIEN MAGOAR MOUSTERU PLESIDY PONT-MELVEZ	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	64,72 € HT	64,72 € HT	De 0 à 100 m ³	0,8909 €HT
				De 101 à 500 m ³	0,9401 €HT
	Compteur 60 mm et PI			De 501 à 1 000 m ³	0,6384 €HT
				De 1 001 à 2 000 m ³	0,5104 €HT
	Compteur 80 mm et +			> à 2000 m ³	0,5397 €HT

Commune de Belle Isle En Terre					
	Abonnement annuel (Part fixe)			Consommation au m ³ (Part variable)	
		2022	2023		
BELLE ISLE EN TERRE	Ordinaire (compteur Ø 15 à 20 mm)	49,68 € HT	49,68 € HT	De 0 à 100 m ³	0,4815 €HT
	Compteur 30 mm et PI	65,61 € HT	65,61 € HT	De 101 à 500 m ³	0,6314 €HT
	Compteur 40 mm	97,47 € HT	97,47 € HT	> à 501 m ³	0,4478 €HT
	Compteur >50 mm	209,00 € HT	209,00 € HT		

	Abonnement annuel (Part fixe)			Consommation au m ³ (Part variable)	
		2022	2023		
TREGLAMUS	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	39,94 € HT	39,94 € HT	De 0 à 100 m ³	0,6008 €HT
				De 101 à 500 m ³	0,6661 €HT
	> 50 et PI	480,57 € HT	480,57€ HT	> à 501 m ³	0,5325 €HT

Secteur Paimpol-Goëlo (suspension de la convergence)						
Communes		Abonnement ANNUEL (Part fixe)		Consommation au m3 (Part variable)		
		2022	2023			
KERFOT LANLEFF LANLOUP PAIMPOL PLÉHÉDEL PLOUBAZLANEC PLOUEZEC PLOURIVO YVIAS	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	36.04€ HT	41.94€ HT	Pas de tranche	Tarif « basse saison » (du 1 ^{er} janvier au 30 juin et du 1 ^{er} septembre au 31 décembre)	0,7487 €HT
	Compteur 60 mm et PI	212,74 € HT	212,74 € HT		Tarif « haute saison » (du 1 ^{er} juillet au 31 août)	1,4474 €HT
	Compteur 80 mm et +	1 565,86 € HT	1 565,86 € HT		Compteur 80 mm et +	0.8652 €HT

Après avis favorable de la commission Eau et Assainissement réunie en date du 17 novembre 2022 ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération avec 03 abstentions (Yannick LE BARS, Yvon SIMON et Jacques MANGOLD) et 61 votes pour, décide :

- D'approuver les nouveaux tarifs concernant le service eau potable en délégation de service public tels que présentés ci-dessus et applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour-extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

